Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Samedi 2 rajab 1440
9 mars 2019

N° 30

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés à responsabilité limitée 1338
Autres sociétés 1338
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 1338
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... 1342
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics 1345
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 1349
Avis aux créanciers..... 1352
Convocations
Sociétés anonymes..... 1353
Sociétés à responsabilité limitée 1358
Divers
Avis au public..... 1358

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés à responsabilité limitée

Constitution d'une société à responsabilité limitée

Suivant statuts en date du 18 octobre 2018, enregistrés à la recette des finances Manzah 6, le 14/11/2018, quittance numéro M131928, enregistrement numéro 201860129, dont deux exemplaires ont été déposés au Greffe du tribunal de 1ère instance d'Ariana sous le numéro D0330312018 en date du 10/8/2018, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques :

Dénomination : Sté Idée Voyage

Capital social : 100 000 dt

Siège social : 6, Av El Ahd El Jadid Ennasr 2, Bureau N°4 sis au rez-de-chaussée

Matricule fiscal : 1595620/K/A/M/000

Objet : Agence de Voyages

Durée : 99 ans

Gérance : Mme Donia Hachani a été nommée gérante de la société avec les pouvoirs étendus.

2018410363SRLB1

Autres sociétés

Constitution d'une personne physique

Nom : Veronica

Prénom : Boughari

N° C.N.I : 7036177

Adresse : 001 rue de la plage Nozhet Soltane 2084 Borj Sedria

Registre de commerce : A021 19932009

Nom commercial : Librairie Taysir

Matricule fiscal : I I I 0705Y

Objet social : Librairie.

2019R00760SODB1

Avis

Suite au récépissé de création d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pèche n°653 en date du 19 octobre 2018 et suite à l'assemblée générale constitutive en date de 25 décembre 2018 il a été crée un groupement de développement agricole.

Nom : Elzaitouna

Siège social : Maison de Rachida Rzig

Nom de président : Rachida Rzig

Objet social : La protection de ressources naturelles et la bonne gouvernance de leurs exploitation et veiller à sauvegarder les intérêt de ses adhérents.

2019S00422SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Mise à jour des statuts

Société MAXULA BOURSE

SA

MF : 42963BPM000

Rue du Lac Léman, centre nawrez, Bloc B, le lac Tunis

Selon statuts enregistrés à la recette des fiances du 1er bureau de Tunis le 10/12/2001 (reçu n°10767, enregistrement n°1810008) la société a adopté ses statuts mis à jour conformément à la loi n°93-2000 du 3 novembre 2000.

2019A00171SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

KMG SERVICES

Société anonyme

Capital social : 89.000 TND

Siège social : Immeuble Les 2 Lacs Rue Lac Constance, Les Berges du Lac

- Tunis - Tunisie

Registre du commerce : B01171432014

Matricule fiscal : 1364584QAM000

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

Montant de l'augmentation du capital social : 43.800 TND.

Objet social : l'organisation de congrès, séminaires, foires et expositions.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 février 2019 a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 01 mars 2019 sous le numéro AC01282019.

Nombre d'actions à souscrire : 438 actions nominatives à émettre au nominal et à souscrire intégralement par un apport en numéraire et par importation de devises.

Valeur nominale des actions à émettre : 100 TND chacune.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : les actionnaires auront à toute époque le droit de libérer leurs actions par anticipation mais ils ne pourront prétendre, à raison des versements faits par eux, à aucun intérêt ou premier dividende avant la date fixée pour les appels de fonds.

Les conditions d'admission aux assemblées générales des actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

Nul ne peut représenter un actionnaire à l'assemblée s'il n'est lui-même membre de cette assemblée. Sauf dans le cas des assemblées constitutives où le mandataire peut être un non actionnaire. Les personnes morales seront également représentées par tout mandataire en possession d'un pouvoir spécial.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée Générale, les propriétaires d'actions nominatives ou de certificats nominatifs de dépôts doivent être inscrits sur les registres de la société au moins (5) jours avant la date fixée de la réunion.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : Les fonds provenant de la souscription de l'augmentation de capital doivent être versés à la Arab Banking Corporation (ABC) les Berges du Lac, en un compte indisponible intitulé «Société Anonyme en cours d'augmentation de capital» sous le numéro 28000014954140000265.

Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'assemblée générale extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 277 et suivants du code des sociétés commerciales et s'est tenu au siège social de la société.

2019401252SANB2

PARC D'ENGINS INDUSTRIEL ET AGRICOLES "PARENIN"

Société anonyme

Au capital de 14 000 000 dinars

Siège social : 91, Avenue de Carthage 1000 Tunis

MF : N°000573K/A/M/000

RCS : N°B1107901996

CNSS : N°272/78

En vertu du procès-verbal du conseil d'Administration du 6 Février 2019 et enregistré à la recette des finances Tunis le 21/02/2019, sous le n°19700570 quittance n°018677, dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises de Tunis le 27/02/2019 sous le n°20199832, il a été décidé :

1/ L'acceptation de la démission de Monsieur Mohamed Ridha Ben Mosbah en qualité de Président de conseil et d'administrateur;

2/ De nommer Monsieur Nébil Ben Yedder en qualité de Président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur qui arrive à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2020 et lui déléguer les pouvoirs prévus à l'article 216 du CSC.

2019401259SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Next Immobilière

Société à responsabilité limitée

Au capital social : 1.300.000 D

Siège social : 16 Rue de l'Académie Ennasr 2

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 janvier 2019, enregistré à la Recette des Finances El Menzeh 6, le 23 Janvier 2019, sous le numéro 19700414, quittance numéro 7890 et le contrat de donation des parts du 12 Février 2019 enregistré à la recette des finances de la Nouvelle Médina le 18 Février 2019 sous le numéro M011568, Mme Selma Ben Khlifa épouse Nagra à cédé par voie de donation la totalité de ses parts soit 3.900 parts à Mlle Sarra Nour Nagra.

2019T00456SRLB2

Société Boulangerie El Baraka

SARL au capital social de 2000 Dt

Siège social : 01 Rue d'Algérie Naasen Ben Arous

M.F : 1513695 D A M 000

R.C : B02122722017

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13/02/2019, enregistré à la recette des finances de Fouchana le 20/02/2019 sous le numéro 19800778-M016417, dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises sous le n°20199311 en date du 25/02/2019, il a été décidé :

1- La cession de la totalité des parts de Mr. Ghzel Nacer à Mme. Hsouna Raoudha.

2- La démission du Gérant de la société Mr. Ghzel Nacer et la nomination de Mr. Essaid Ghazi comme nouveau Gérant pour une durée de 3 ans renouvelables par tacite reconduction avec les pouvoirs les plus étendus.

3- La mise à jour des statuts.

2019R00759SRLB2

Société CHARME Voyage

SARL au capital de 100 000 DT

R.C : B0819474 2017

M.F : 1532 746 DAM 000

Siège social : Av Carthage Im Ibn Zohr 4ème étage - Sfax

Il ressort de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 novembre 2018 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 15 novembre 2018 sous n°18805642 et suivant l'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2018 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 31 décembre 2018 sous n°18704705, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax le 3 Janvier 2019 sous n°2019379 que les associés décident :

- D'accepter la démission de Mme Jalleli Amal de la qualité de cogérante et de modifier l'article 29 des statuts en conséquents.

- De transférer le siège social d'Im. LINA 5ème étage - Sfax à Av de Carthage Im Ibnou Zohr 4ème étage - Sfax Jadida

- D'accepter Mr Elhadi Mostapha Amid comme un nouveau associé et le nommer directeur des relations étrangères

- L'approbation du contrat de cession des parts sociales et de modifier l'article 7 des statuts en conséquents.

2019X00440SRLB2

Cession de parts sociales

Nomination d'un gérant

Sté SAS - SARL

Suivant contrat de cession des parts sociales en date du 9/3/2017 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax en date du 13/3/2017 sous le n°17101202 Quittance n° M001317. Mme Chifa harabi à cédé la totalité des parts sociales qu'elle possède au capital de la société à Monsieur, Hedi Harabi.

Suivant l'assemblée extraordinaire en date du 10/3/2017 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax en date du 13/03/2017 sous le n°17801203 Quittance n°M001318 dont deux exemplaires du contrat de cession et du PV ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax 1 sous le n°D083432008 en date du 29/3/2017. Les Associés ont décidé :

1- D'accepter la démission du Gérant Chifa Harabi

2- Mme Samha Harabi a été nommée gérant de la société avec tous les pouvoirs les plus étendus.

2019X00450SRLB2

Augmentation du capital social

Sté de Câblage Electriques et d'Electromécaniques de Tunisie (SCEET)

Capital social : 10000 DT

Siège social : Zone Industrielle El Fahs 1140 - Zaghouan

Matricule fiscal : 446199G/A/M/000

Suite au PV d'assemblée générale extraordinaire de 31/10/2018 enregistré à la recette des finances El Fahs le 19/12/2018 sous 18501949 quittance 39595 dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises de Zaghouan le 15/02/2019 sous 20197482.

Il a été décidé :

- L'augmentation du capital de 10 000 dinars aux 310 000 dinars.

2019U00027SRLB2

Société MED EXCELLENCE

S.A.R.L au capital de 10.000 DT

Siège social : Av. H.Bourguiba, Mahdia

M.F : 1573188/W/A/M/000

Suivant P.V extraordinaire en date du 20/8/2018 enregistré à la recette des finances à Mahdia le 28/02/2019 sous le n°19500711 quittance n°M013203 et deux copies de ce PV ont été déposées au greffe du tribunal de 1ère instance à Mahdia le 01/3/2019 l'identifiant unique de la société 1573188 W.

Les associés ont décidé à l'unanimité :

- La liquidation et la dissolution de la société et la désignation de Mr Abdelaziz Mahdi comme liquidateur de la Société.

2019I00061SRLB2

Augmentation du capital social

TUNISIA YACHTING COMPANY

Société à responsabilité limitée

Au capital de 25153 290 Dinars

Siège social : Immeuble ADONIS - Rue du Lac Annecy, les Berges du Lac - 1053 - Tunis Les Berges du Lac

MF : 1415666A/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17/07/2018, enregistré à la recette des Finances le Lac Tunis le 26/9/2018 sous le numéro 18507392 quittance numéro M100648, dont deux exemplaires ont été déposés au centre national du registre des entreprises le 7/02/2019 sous le n° 20195819.

Les actionnaires ont décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 23.700.000 dinars, pour le porter à 25.153.290 dinars.

Cette augmentation a été réalisée par émission de 2.370,000 parts sociales d'une valeur nominale de 10 dinars.

L'article 7 des statuts, relatif au capital social a été modifié.

2019401253SRLB2

Dissolution

MANG INDUSTRIES TUNISIE

Capital de 10000 € (équivalent à 18.000 Dinars)

Siège social : Avenue de l'indépendance, ksar Said - Douar Hicher - 2010 Manouba

MF : 1053425W/A/M/000

RC : B2437382008

Selon procès-verbal extraordinaire en date du 26/02/2019 enregistré à la

recette des finances Manouba sous le n°19700325, quittance n°M010521, en date du 27/02/2019, dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises en date du 5/3/2019 il a été décidé ce qui suit :

- Dissolution anticipée de la société et nomination de Mr Daniel Baranes en qualité de liquidateur avec les pleins pouvoirs.

2019401254SRLB2

Cession des parts sociales

Société : ZRIBI DIFFUSION

Siège social : Rue 62626, Cité Entilaka Tunis 1

Capital : 10 000 dinars

MF : 714493E/A/M/000

CNSS : 00249712-34

RC : B187302000

Suivant le PV de l'AGE enregistré à la recette des finances de Manar, en date de 28 Février 2018 sous n°18800462, quittance n°011913 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis, sous le numéro 201851395 daté du 02 Novembre 2018, les associés ont paris acte de l'acte de cession de 10 parts sociales entre Mohamed Hedi Zribi et Mohamed Lamine Zribi et l'acte de cession de 10 parts sociales entre Mohamed Lamine Zribi et Sonia Zemzmi. En outre l'AGE a approuvé la liste actualisée des associés et elle a décidé l'actualisation des statuts.

2019401255SRLB2

Renouvellement du Mandat du Gérant et

Approbation des Etats Financiers

Société LA SOLUTION IMMOBILIERE S.A.R.L

71, Rue de Palestine - 1002 Tunis

M.F : 1290918K/P/M/000

Suivant P.V de l'AGO du 8/12/2018 enregistré à la RF Rue d'Autriche le 18/02/2019 sous le n°18706557, quittance n°M013979 dont deux (2) exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises en date du 22/01/2019, il a été décidé à l'unanimité :

- Renouvellement du mandat du Gérant pour une nouvelle période de 3 exercices portant sur les années 2017, 2018, 2019.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2017.

2019401257SRLB2

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2013

Société CREACOM INTERNATIONAL SARL

Au capital de 150 000 dinars

Siège social : Le Triplex rue du Lac Toba Les Berges du Lac Tunis

MF n° : 1300154 W/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société «CREACOM INTERNATIONAL», en date du 10/10/2013, enregistré à la recette des finances du Lac le 23/10/2013 sous le n°13708637, Quittance n°086372 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 25/11/2013 sous le n°D0116442013, il a été décidé à l'unanimité ce qui suit :

- Les associés décident de nommer Mr Hamdi Cherni nouveau gérant de la société pour une période illimitée.

2019401258SRLB2

CAP 3000 IMMOBILIERE

1093913E

Société à responsabilité limitée

Au capital social de 2.000.000 d

Siège social : Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

Immatriculée au RC de Tunis sous le numéro B2425932009

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Cap3000 Immobilière qui réuni le 9 mai 2018 et enregistré à la recette des finances d'El Menzah 9 le 5/11/2018 sous le n°188038828 quittance n°M072072 il a été décidé ce qui suit :

- Augmenter le capital social de 1.5 Million de Dinars pour le porter à 3 500.000 Dinars

- Nommer Mr Rafaa Hamza Co-Gérant de la société Cap3000 Immobilière.

2019401260SRLB2

Avis

Suivant acte de cession de parts sociales de 7/7/2017 enregistré à la recette des finances de la Marsa sous le numéro 177754923 quittance numéro 107737 du 28/8/2017 monsieur Abdelhamid Arrari a cédé sa participation dans la société YAKOUBI VIANDE SARL MF : 1434566D capital 1000 dinars, sise Avenue Khaled Iben El Walid Laouina -Tunis à la société «CARDIO FOR LIFE» pour une valeur de 100.000 dinars.

2019401270SRLB2

Maghrébine de Commerce et de Service «M.C.S.»

MF : 1327077R

RC : B0123182013

Capital : 30 mille dinars

Suivant PV de l'AGE en date du 25/10/2017, enregistré à la recette des finances du Bardo le 21/11/2017 sous le n°17804825 quittance n°M080545, dont 2 exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 22/5/2018, sous le n°D0136342013, il a été décidé le transfert du siège social à la Tour NARCISSE, Bureau 5.2. Avenue du Japon. 1073 Montplaisir.

2019401274SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société «COITEX INTERNATIONAL»

S.U.A.R.L, au capital de 7000 dinars

Siège social : Av Habib Bourguiba Mazdour 5032

MF : 1561550E/A/M/000

RC : B1588322018

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31/01/2019, enregistré à la recette des finances Bembla le 11/02/2019, sous n° de Quittance n°M005093 et n° d'enregistrement 19500189. l'associe unique décidé : La dissolution de la société et la cessation définitive de

ses activités à partir de 31/01/2019 et la nomination du gérant de la société Mr Walid Lahfaoui en qualité de liquidateur. Deux exemplaires de PV ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Monastir le 01/3/2019 sous le n°201910468.

2019P00192SRUB2

Société La Piscine

S.U.A.R.L au capital de 50.000 D

Siège social : 140, Avenue de Bizerte 3002 - Sfax «Immeuble Megdiche»

M.F : 718800/M/B/M/000

CNSS : 233472-90

En vertu du PV de l'AGE en date du 17/12/2018 enregistré le 17/12/2018 à la recette des finances Route de Tunis Sfax sous le n°18504510 et de quittance M103959 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax en date du 28/02/2019 sous le n°201910310, il a été décidé :

- Quitus au gérant, la dissolution anticipée et la liquidation de la société et la nomination de Madame Nadia Fakhfakh en tant que liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à 10 rue du progrès 2070 La Marsa.

2019X00442SRUB2

AUTRES SOCIETES

Groupement Association Hydraulique à Ghouirgua

Date de PV : 11/01/2019

Selon statuts enregistrés à la recette des finances de Kalaa Kébira le 4/3/2019 sous N°1970043 Quittance N°14003.

Selon PV d conseil d'administration en date du 11/01/2019, enregistré à la recette des finances de Kalaa Kébira le 20/02/2019 sous N°19700378 Quittance n°11576.

Nomination : Groupement Association Hydraulique à Ghouirgua

Lieu : Zone Ghouirgua - Kalaa Kébira

Objet de l'intervention : La protection des ressources naturelle, sensibilisation des consommateurs d'eau, et divers services pour les adhérents.

Président : Mr Mondher Belhadj

Trésorier : Mr Khamaies Saadallah.

2019S00427SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Cession de fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 04 décembre 2018 enregistré à la Recette des Finances de La Marsa - Tunis le 25 décembre 2018 Sous le numéro 18207031 Quittance n°150522 la société «Marsa Tourisme et Congrès» SARL immatriculée au registre de Commerce de Tunis sous le n°B0142872009, MF : 1097877L; a cédé à la société "City BEL" SA, immatriculée au registre de Commerce de Tunis sous le n°B01254872018 MF : 000MA1595762/Z, la totalité du fonds de Commerce exploité dans les locaux sis sur la route GP9, Zone Industrielle La Marsa - Tunis et consistant en un hôtel dénommé "LE CESAR".

Toutes les oppositions seront acceptées auprès du Cabinet de Maître Mohamed Jed Mrabet, avocat près la cour de cassation sis à la rue du Lac Léman, Immeuble Regency bloc C, 1er étage, bureaux 106-107 Les Berges du Lac I, 1053 - Tunis dans un délai de vingt (20) jours à dater de la date de la publication de la présente vente au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les oppositions hors délai ne seront pas acceptées.

Cet avis est paru aux quotidiens Echourouk et Le Quotidien en date du 5/02/2019.

2019T00445FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Mr Fethi Ben Ibrahim Khorchani a vendu en vertu d'un acte sous seing privé daté du 20/02/2019 et enregistré à la recette des finances Raoued en date du 21/02/2019 sous quittance n° M019875 enregistrement n° 19200634, à Mr Nasr Ben Salem Ben Nasr El Gueroui et Mr Youssef Ben Taher Ben Nasr El Gueroui la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis au n° 104 avenue Fethi Zouheir Enkhillette Ariana, exploité dans l'activité de Pizzeria.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et الشروق en date du 3/3/2019.

Les oppositions éventuelles seront recevables à l'adresse du fonds de commerce soit au n°104 avenue Fethi Zouheir Enkhillette Ariana, dans un délai de vingt jours au maximum à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T.

2019T00448FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié rédigé par maître Mostapha Indolssi en date du 16/1/2019 enregistré à la recette des finances Tunis avenue la Gare le 1/2/2019 quittance n° M05566 Mohamed Anouer Barkaoui donne à son frère Yassin Barkaoui sis à 6 rue 10171 El Wardia Tunis la totalité de fonds de commerce exploité au local sis à 17 avenue Tunis El Mourouj 1 Ben Arous avec ses éléments corporels et incorporels tous les oppositions seront faites entre les mains de Mr le donataire et dans sa domicile dans vingt jours à partir de cette annonce qui a été parue aux deux journaux Echchorouk et Quotidien en date du 22/2/2019.

2019T00450FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de donation rédigé par maîtres notaire Ibtissem Ouirghi et Kawther Zamouri, signé par ses parties le 22/1/2019 et enregistré à la recette de finances la Marsa le 26/2/2019 quittance n°M028311, Madame Zohra Jabari titulaire de la cin n°05229112 donne à son fils Haithem Ben Smaya titulaire de la cin n°07450181, tout le fonds de commerce représenté en vente de produits de bâtiment et autres commerces spécialisés, situé à Kalaat Andalous 2022 Borej Youssef titulaire de registre de commerce n°A03244222014-MF : N°1375317G.

Les oppositions probables doivent être formulées et acceptées à l'adresse dite fonds de commerce dans les délais du vingt (20) jours à partir de l'apparition de la présente annonce au JORT.

2019T00453FCCC2

Avis

Par acte de vente en date du 28 février 2019 enregistré le 4 mars 2019 à la recette des finances de Soliman,

quittance n°M012454 enregistrement n°00534 série n°192, madame Beya bent Mohamed Ben Hmida Elfil épouse Tarek Kebaeir, a vendu son fonds de commerce exploité en vente prêt à porter situé au n°09 avenue de la république 8020 Soliman, à madame Amira bent Sadok Azaiez épouse Sahbi ben Atia. Les oppositions doivent être faites dans les vingt jours à partir de la parution du présent avis au JORT entre les mains de l'acheteur précité la l'adresse du fonds de commerce objet de la vente.

Ce même avis a paru également au Journal Essabah le 7 mars 2019.

2019T00455FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P, enregistré à Mornaguia sous le n°19200208, M. Amna Bhiri a vendu à M. Naceur Maaloul, le fonds de commerce, destiné en une salon de thé 3C sis au 3 Rue de Tunis Mornaguia. Les oppositions se reçoivent chez l'acheteur situé à 3 Rue de Tunisie Mornaguia. Cet avis a été publié au quotidien du 9/02/2019.

2019T00457FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat daté du 19/2/2019 enregistré à la recette des finances rue de «ESSEHEL» en date du 22/02/2019 sous le n°19200306 quittance numéro M011335, Monsieur Abed El Ghaffar Bouthouri a vendu à Monsieur Bader Eddin Cherbib, un fonds de commerce destiné usage café et salon de thé sis et exploité au local n°1 de l'immeuble «B» résidence Abou «AHMED1» rue 10060 El Wardia 1 avec tous ses éléments incorporels.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de la publication de cette annonce au JORT à l'adresse de Maître Oueslati Leila sis au 58 rue Eljazira Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le quotidien en date du 5/3/2019.

2019R00761FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 18/02/2018 enregistré à la recette des finances de Sfax le 25/02/2019 n° de quittance Mo16506 et n° d'enregistrement 19200790, Monsieur Mhadeb Bouhajib C.I.N n°06060326 a vendu à Monsieur Ben Mistafa nomen C.I.N n°01313014 un fonds de commerce (vente de sandwich) à n°6 immeuble memni rue Jordani route Sokra cité Habib Sfax.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce vendu dans un délai de vingt jours de la publication de cet avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal Echourouk le 02/3/2019.

2019X00444FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé en date du 8/02/2019 par maître Amira Turki avocate et enregistré à la recette des finances le 18/02/2019 sous le numéro 19200204 quittance n°MO008030 Madame Olfa Bent Ammar Elwerghi a vendu la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des fruits secs au local sis à route de Gabès km 6.5 Sfax à Madame Mansoura Elamri Elhamli.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne. Cet avis est publié aux journaux quotidiens en langue arabe Assabah du 2/3/2019.

2019X00445FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous- seing privé du 26/02/2019, enregistré à la R.F Sakiet Ezzit Sfax le 4/3/2019 quittance n° M017526 enregistrement n° 19200417 Madame Feki Hanen CIN n° 08842640 sise à Rue cheikh Magdich n°24 Sakiet Ezzit Sfax a vendu à Monsieur Belaj Ileys CIN n°05224554 sis à Route Tunis km 3.5 zenket El khodra Sfax, la totalité du F.C nommé «Café happy» sis à route de Tunis Km 5 Merkez El Kharraj Sakiet Ezzit Sfax R.C n°A0822082016. La vente Englobe les éléments incorporels et les éléments corporels.

Toutes personnes voulant former opposition au payement du prix de la vente durant les 20 jours suivant l'Insertion de cette annonce au J.O.R.T. Doivent s'adresser à la vendeuse Madame Hanen Bent Ali Feki épouse Riguen à son adresse sus-indiquées domicile élu ou est déposée une copie légale enregistrée du contrat de vente.

2019X00446FCCC2

Avis

Par acte sous seing privé datant du 30-01-2019 enregistré à la recette des finances Gremda le 01-02-2019 sous numéro 19200246 quittance n° M009942 rédigé par Maître Mohamed Mrabet avocat Sfax, Mr Mohamed Dammak, CIN 01298782 , demeurant à rue Bourguiba avenue 4 n°56 El Ain Sfax a vendu à Mr Zied Dammak CIN 08832924 demeurant à rue Bourguiba avenue Seddik n°67 El Ain Sfax, la totalité du fonds de commerce sis au local situé à route Afrane km 6 Sfax, exploité en tant que «Meubles utilisés».

Les oppositions se font entre les mains de Mr Zied Dammak demeurant à rue Bourguiba avenue Seddik n°67 El Ain Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Le domicile élu dans le ressort du tribunal est à rue Bourguiba avenue Seddik n°67 El Ain Sfax. Cette annonce a été publiée le 01-3-2019 au journal Chourouk et au journal le Quotidien.

2019X00447FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente rédigé par Monsieur Mohamed Taher Yahyaoui Avocat à la cour de cassation sis

Kasserine le 25 Février 2019 enregistré au bureau des recettes des finances de Kasserine le 25 Février 2019 sous quittance n°M01917 ; Monsieur Monawer Ben Bechir Dhibi, CIN : 02605266 procuré par Monsieur Themer Ben Monawer Dhibi CIN ; 09079932 suite procurations écrite légalisée au municipalité de Kasserine le 28/8/2018 a vendu à Monsieur Barhoumi Mohamed Khames Ben Houcine CIN 02761487 sis à Kasserine tous les éléments corporels et incorporels du fonds de commerce «vente et commerce des habillements à porter» sis à Avenue Habib Bourguiba Kasserine inscrit au registre de commerce sous le numéro A1329192016.

Les oppositions seront réclamé dans un délai de 20 jours à partir de la date de publiction au J.O.R.T chez l'adresse du local Avenue Habib Bourguiba Kasserine.

2019K00036FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suite au contrat sous-seing privé daté du 19/02/2019 et enregistré à la recette des finances de Tataouine en date du 19/2/2019 n° d'enregistrement 19200764, reçu n° M019694. Mr Mchabet Abdesselem titulaire de la CIN n° 06532623 du 7/10/2010 a cédé à Mme Fatma Bent Bechir Ben Oone titulaire de la CIN n°06549295 du 19/5/2008 l'ensemble du fonds de commerce sis rue Farhat Hached n° 72 Tataouine destiné au commerce de matériaux ferreux agricoles et sanitaires.

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds sis à la rue de Farhat Hached n° 72 Tataouine.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien et Alchourouk du 01/3/2019.

2019M00141FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 4/1/2018 enregistré à la recette des finances de Médenine le 27/6/2018 sous le n° d'enregistrement 18202215 quittance M060873, Monsieur Tarek Gamoudi CIN n° 05793159 a vendu à Fatma Gamoudi CIN n°05732931 la totalité de fonds de commerce destiné à vendre des fleurs naturelles et des poison décoratives situé à place des Martyrs Médenine,

Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Sami Mohamed Bouguila avocat Médenine et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 6/12/2018 au journal Alchourouk.

2019M00150FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 27/02/2019, enregistré à la recette des finances de Médenine le 5/3/2019, sous le numéro d'enregistrement n°19200921 Quittance n°M025054, Monsieur Mohsen Ben Tahar Ben El Mabrouk Orf, CIN n°03584342 a vendu à Madame Ayeda Bent Ahmed Snoussi Ben Saad Daghari CIN n°06557126, la totalité du fonds de commerce destiné à Librairie pour la vente des outils scolaires en gros et détails sis au n°99 Avenue 2 Mai 4100 Médenine.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Madame Ayeda Bent Ahmed Snoussi Ben Saad Daghari à son adresse sise à El Maztouria Nord à Tataouine Sud et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 6/3/2019 au journal Echourouk.

2019M00151FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 29/11/2018 et le 5/12/2018, enregistré à la recette des finances Menzel Jemil le 6/12/2018 sous le n° 18201496, reçu n° M044230, La société ELWIFEK, société à responsabilité limitée, matricule fiscal n°14006358 a cédé à La société LOTFI EL ALOUI DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION, société à responsabilité limitée en cours de constitution représentée par son gérant Mr Hechmi Ben Taher, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, exploité dans les locaux sis à rue Khaled du Cap bon, Oued Roumine 7 Menzel Abderrahman 7035, Menzel Jemil, Bizerte pour un prix total de cinq mille dinars.

Les oppositions doivent être adressées à Mr Ben Taher Lotfi à son adresse rue du Cap bon, Oued Roumine, Menzel Abderrahman 7035, Menzel Jemil, Bizerte dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié au journal quotidien en langue arabe "Assabah" et au journal quotidien en langue française "Le temps" parus le 7/02/2019.

2019W00127FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite de contrat de vente enregistré à la Recette des Finances d'Ennadhour de 7 Février 2019 sous 19200093 quittance 103684 Mr Lotfi Ben Ali CIN 00856062 a vendu à Mme Besma Chabchoub CIN 00955855 un fonds de commerce situé à l'Avenue Habib Bourguiba Ennadhour 1160 - Zaghouan dont l'activité est la de vente de Fruits Secs.

Les oppositions doivent prévenir à l'acheteur à l'Adresse même de fonds de commerce sujet de vente dans le délai de 20 jours à partir de l'insertion au JORT et qui a été publié au journal Echourouk de 28/02/2019.

2019U00026FCCC2

Extrait de cession de fonds de commerce

En date du 15/2/2019, a été conclu un acte de vente d'un fonds de commerce entre Kaouthar Ben Ali Ben Mohamed Sfar Agrebi, demeurant au 175, rue Zouila Mahdia en sa qualité de vendeuse et Mohamed Amine Ben Fredj Ksibi, demeurant à la cité Ennouhoudh

Rejiche Mahdia en sa qualité d'acheteur du fonds de commerce destiné à la vente des cadeaux et connu sous le nom "Lady Accessoire" sis à l'avenue Habib Bourguiba Mahdia. Et ce, conformément à l'acte dont les signatures ont été légalisées à la date sus-indiquée et qui a été enregistré à la recette des finances à Mahdia selon la quittance n°10158 et sous le n°19200564 en date du 15/02/2019. Les contestations peuvent être formulées dans un délai de 20 jours à compter de la date de sa publication au Journal Officiel; et ce, en adressant une demande écrite au bureau de Maître Kamel Chérif, avocat près de la Cour de Cassation, sis à l'avenue Béchir Sfar Mahdia.

2019I00060FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte notarié à la recette des finances de Mahdia le 6/3/2019 sous le numéro de quittance M015006 Madame Naima bent Sadek Chebbah titulaire de la C.I.N n°03830052 délivrée le 1/2/2006 a transféré à titre de donation à Monsieur Dhia Edine ben Jaber ben Chedli Chebbah titulaire de la C.I.N 08696870 délivrée le 16/6/2017.

La totalité de fonds de commerce situé à rue de la République Mahdia (boulangerie el bey). La donation comprend les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Monsieur Dhia Edine ben Jaber ben Chedli Chebbah demeurent à 25 rue Mongi Slim Ezzahra Mahdia et ce dans un délai ne dépassent pas les vingt jours à partir de la publication de la présente au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal "Essabeh" 7/3/2019.

2019I00062FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat signé le 22/02/2019 enregistré au registre de la recette des finances en date du 28/02/2019 sous le numéro 19200828 Reçu numéro M016102. Monsieur Mejed Ben Salem vend la totalité du fonds de commerce, situé à rue de l'indépendance à Zaghouan, utilisé comme salle de jeux à monsieur Nejib Snoussi. Toute possible revendication doit être signalée au bénéficiaire dans un délai de vingt jours à compter de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne. Annonce publiée dans le journal "Achourouk" dimanche 3/3/2019.

2019401261FCCC2

Location gérance libre

Résiliation contrat de location d'un fonds de commerce
Sous gérance libre

Suivant acte sous seing privé du 01/3/2019 enregistré à la recette des finances Ezzahra sous le numéro 19300416, quittance numéro M011736 en date du 6 Mars 2019 le contrat de location de fonds de commerce sous gérance libre du salon du thé Big Ben Situé au km 13 GP1 Ezzahra 2034 gouvernorat Ben Arous entre Mr Mohamed Atef Morali CIN n°09605381 délivrée le 12/01/2016 et Mme Wafa El Garbi CIN n°04713948 délivrée le 8/4/2013 a été résilié.

2019R00766FCCC3

Location gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 1/3/2019, enregistré à la recette des Finances Abou el Kacem Chebbi Sfax le 4/3/2019 quittance n°M026140 sous le n°19300694 Mr Mohamed Ayadi a loué le fonds de commerce sis avenue Mohamed Chaabouni immeuble Ayadi Sfax et dont l'activité est vente des prêt- à-porter et chaussures à la Société L'innovation de Mode. Les oppositions sont reçues entre les mains de locataire à l'adresse du Fonds dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT

Cette annonce est publiée dans les Journaux Le Temps et Sabeh du 7/3/2019.

2019X00451FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : «Association challenge pour les sports individuels».

Siège social : Hnainia-Ain Battoum - Nadhour

Objectif : Diffusion de sport individuel dans la région et participations à des évènements sportifs nationaux et internationaux.

Président : Moenes Massoud

Vice-président : Radhouane Laajimi

Secrétaire Générale : Ines Massoud

Trésorière : Somaya Massoud

Membres : Siwar Jaafri - Sana Salhi.

2019T00436APSF1

Avis

Il a été constitué en vertu d'un procès-verbal d'assemblée daté du 29/11/2018, enregistré à la recette des finances de Sidi Hassine, Tunis2, le 4/3/2019 sous le n°M022240, quittance n°2025823.

Le syndicat des propriétaires des appartements de la résidence el Fourat 1-41 appartements à la Cité El Waha El Agaba, Tunis 2

Composé du Président : Hamza Anabi, du secrétaire général : Sadri Ben Shili, Trésorier : Drissi Khmaies, et les membres : Nabil El Gaydi, Mohamed Jilani Missaoui.

2019T00446APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : LA FEMME EN EXEMPLE

Adresse : Résidence Montazeh El Manar - 27 Rue Ali Zlitni El Manar III - Tunis 2092

Objet : Développement culturel et social, environnement

N° de dépôt : 256379837TN

Date de dépôt : 6 Décembre 2018

Composition du bureau :

- Présidente : Malika Abdelhak
- Secrétaire Général : Adel Jaouadi
- Trésorier : Salem Ounaies
- Membre : Ramla Chemli
- Membre : Hedia Ben H'Mida.

2019T00447APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association de forum "Maktrim" pour la citoyenneté et le développement

L'adresse de l'association : Ibrahim Ben Amer Ben Ali Ben Nasr Makther, cité du stade 6140.

Adresse e-mail : fmjed20188@gamil.com

Objectifs :

Sensibiliser les citoyens de l'importance du travail participatif et collectif et contribuer à changer leur vision de la réalité du travail municipal.

Contribuer au progrès économique, social, culturel et environnemental de Makther

Contribuer à la définition des spécificités de la zone (Makther).

Membres :

- Salim Ben Amer : président de l'association
- Najwa Graba : Secrétaire général
- Khouloud Tijani : secrétaire général adjoint
- Nawfel Gamzi : Trésorier.

2019T00449APSF1

Constitution d'une association

Nom : International organization for youth development,

Association internationale du développement de la jeunesse.

Adresse : App23, Bloc A, Résidence Green, Jardins d'el Menzah, Manar 1, Ariana, Tunisie;

Objet : Association Tunisienne, Culturelle sociale, qui oeuvre pour améliorer les compétences de l'enfant et assurer son développement dans un environnement sain.

Objectifs :

1. Contribuer au développement et L'amélioration du système éducatif.

2. Assurer la cohésion de la famille dans la société et en faire un environnement sain pour le développement de l'enfant.

3. Augmenter les compétences en leadership des jeunes générations.

Membres :

Président : Adem Ouni.

Secrétaire générale : Nada Zaafrane.

Trésorier : Khaled Loussaief.

2019T00458APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association sportive de l'éducation Manouba

Adresse : 01 Rue Masjed El Aksa 2010 Manouba

Présidente : Ridha Lagha

Trésorier : Hidoussi Mourad

Secrétaire général : Jemai Omar

Objectifs : former et encadrer les jeunes dans les activités sportives.

2019R00748APSF1

Constitution d'une association

Association "FOCUS GABES"

La constitution d'une association nommée «FOCUS GABES»

Adresse : Rue Mongi Slim Gabes

Objectifs :

- Organisation du festival de cinéma de Gabès,
- Réhabilitation des énergies locales dans le domaine du cinéma et mise en place d'expositions artistique, en particulier d'art contemporain.
- Mise en place des cycles de formations dans le domaine du cinéma.
- Mise en place d'activités culturelles éducatives pour diffuser la culture du cinéma parmi les jeunes
- Encourager la créativité cinématographique locale
- Mise en valeurs des qualifications locales dans les événements nationaux
- Tenue des tables rondes, séminaires et événements pour contribuer au développement du cinéma
- Mettre en valeur les qualités naturelles et patrimoniales de la région pour valoriser son statut touristique
- L'établissement des galeries d'art, en particulier l'art contemporain sous toutes ses formes.

Les Membres : Jamel Iddine Allouch : Président

Hamdi El Maki : Trésorier.

2019R00757APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association SIMBA JEUX INDIVIDUELS BEN AROUS

Objectifs :

- Promotion et développement du sport
- Siège social : 12 Rue Imem Bousairi Ben Arous
- Moez Ben Ezine : Président
- Hammadi Mahmoudi : Secrétaire général
- Foued Jridi : Trésorier.

2019R00768APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Club "Espoir Sportive d'Enfidha"

But : Former et encadrer les jeunes dans le domaine Sportif

Siège : Arbi Zarouk - Enfidha 4030-Sousse

Visa : N°31

Dépôt N° : 1385 en date du 4/3/2019

Président : Ahmed Hedj Ali.

Secrétaire Général : Sami Saidi

Trésorière : Souheila Salah.

2019S00423APSF1

Constitution d'un syndicat des propriétaires

Suivant PV de l'assemblée constitutive en date du 16/01/2019, déposé à la municipalité de Monastir le 18/02/2019 sous n°1246 et enregistré à la recette des finances de Monastir le 15/02/2019 sous n°19800820 Quittance n°M011015, il a été mentionné la création du syndicat et l'élection de comité du syndicat des propriétaires de la Résidence Erriad, sise à Ettabaka Skanes Monastir et qui se compose de :

Président : Mr Abderazek Ajej

Trésorier : Mr Monjia Fendri

Secrétaire Général : Sabri Guaied.

2019S00425APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association des anciens agents et ouvriers de la Société Phosphate Gafsa à Redayef.

Objet : s'intéresser des retraités du secteur de la Société Phosphate Gafsa à Redayef et conservatisme du patrimoine minier.

Siège : Union Local à Redayef.

Président : Ammar Aggouni.

Membres : - Ouni Ben Ahmed - Ahmed Tabbabi - Fadhel Mejdi - Mohamed Amidi - Ahmed Hammadi - Ahmed Ezzreddine et Mustapha Baccouche. Procès n°990du 3/8/2018.

2019X00449APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Club Wushu et Arts martiaux du Sahel

But : Former et encadrer les jeunes dans le Sport de Wushu Kung Fu

Siège : Maison N°115 rue Commandant Béjaoui - Cité Rayhane - Cité Ezzouhour- Sousse

Visa : N°32

Dépôt N° : 1386 en date du 4/3/2019

Président : Néji Karoui

Secrétaire Général : Leila Rekik

Trésorière : Sassia Ben Salah.

2019A00170APSF1

Constitution d'une association de sport

Dénomination : Association Jendouba pour les sports aériens et les activités des affiliés

Adresse : Cité Hanna Bousalem

Objectifs : définir, publié et pratiquer ce sport

Les membres Président : Jendoubi Atef

Secrétaire général : Zarouki Abed Elkader

Trésorerie : Abedenabi Habiba

Spécialité : sports aériens et les activités des affiliés.

2019C00035APSF1

Constitution d'une association

En vertu du document de l'achèvement de la constitution d'une association sportive numéro 1369 délivré par la commissaire régionale de la jeunesse et de sports de Médenine en date du 25 février 2019.

Une association sportive a été constituée :

Nom de l'association : Association Féminine des Boules et Pétanque de Zarzis.

Adresse : Zarzis

Objectif : formation et encadrement des Jeunes

- L'encouragement et l'évolution des efforts physiques et techniques.

Président : Dahech Amel

Vice-président : Tleg Islem

Secrétaire générale : Merghni Maroua

Trésorier : Guerri Jaafar

Nombre des membres : 04 membres.

2019M00147APSF1

Constitution d'une association

Suivant procès-verbal de constat n°9243 en date du 11/12/2018 établi par le maître Mohamed Yangui huissier notaire et suite à la lettre recommandée en date du 11/12/2018 sous n°RR 254365251 TN au secrétaire général du gouvernement et suite à l'accusé de réception en date du 19/02/2019, une association de nature culturelle et sportive a été constituée :

Nom de l'association : association culturelle et sportive de l'institut supérieur des études technologiques de Djerba

Adresse : Institut supérieur des études technologiques.

Objectif :

Participation à la formation et à l'encadrement des étudiants

Participation aux différentes manifestations culturelles et sportives universitaires

Développement de l'activité associative culturelle, sportive et de loisir

Encadrement des étudiants et développement de leurs capacités créatives et personnelles

Président : Charfeddine Boussourra

Secrétaire général : Chawki Ben Moussa

Trésorier : Mohamed Raouf El Guindou

Nombre des membres : 07 Membres.

2019M00149APSF1

Constitution d'une association

Association pétanque Metouia

Nom de l'association : Association pétanque Metouia

Locale de l'association : Quartier Essouk 6010 Metouia

Buts de l'association : Publier le jeu et participer avec à l'échelle nationale

Organe administratif :

- Président : Samir Yasser

- Le secrétaire générale : Dehmen Jamel

- Trésorier : Chamekh Lazhar.

2019Z00090APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Espoir Sportif de Box El-Hamma

Objectifs : Sportif

Adresse : Salle de jeux individuels à el-Hamma

Comité Administratif :

Président de l'association

Khoudi Mohamed Ben Abdelhamid.

2019Z00091APSF1

Association Ich L'art

Nom de l'association : ich l'art

Objectifs :

Contribuer à l'intégration des enfants et des jeunes dans la vie culturelle.

Contribuer à soutenir la décentralisation dans le domaine culturel.

Adresse : 223 rue Ali Ibn Abi Taleb cité el Manara 6011 Gabès

Comité administratif :

Président de l'association : Mohamed Haydri.

2019Z00092APSF1

Constitution d'une Association

Nom de l'association : massiouta sport

Siège social : Massiouta 3154 El Alaa

Président : Anouar Chraiet

Membres Mohamed Neji Bayari (Secrétaire générale); Makrem Khléfi (Trésorier)

Objectifs : Formation et encadrement des jeunes dans la région.

Spécialité : Foot Ball.

2019H00064APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association des Fidèles de la Marine Nationale - A F M N

Adresse : Immeuble Khemiri place 13 janvier 1952 Bureau A 5 Bizerte 7000.

Buts :

- Prendre soin des personnes affiliées et de leurs familles, en particulier des veuves et des orphelins.

- Réalisation des activités culturelles, plaisances et sportives.

- Organisation des activités touristiques sur l'échelle nationale et internationale.

- Avoir des partenariats à des associations similaires aux niveaux national et international dans le respect des exigences de la sécurité publique et de la défense nationale.

- Défendre les Intérêts de l'association et de ses adhérents et chercher à résoudre leurs problèmes.

Membres :

Brahim Ilahi : Président de l'association

Naceur Brini : Secrétaire général

Moktar Aouadi : Secrétaire Général Adjoint

Mohamed Akkazi : Trésorier

Mohamed Hfaied : Trésorier adjoint

Lazhar Mabrouk : Responsable des excursions

Hakim Smirani : Affaires sociales

Mohsen Zaghdoudi : Relations générales

Rchid Ghrissi : Membre

Ouanes Ayachi : Membre

Habib Lakhal : Membre d'honneur

Mohamed Hajji : Membre d'honneur

Khaled Berrich : Membre d'honneur.

2019W00121APSF1

Constitution d'une Association

Dénomination : Association Sportive el Khetmine

Siège social : El Khetmine, Route El Alia, Bizerte

Objectif : Formation sportive des jeunes et développement de leurs capacités physiques et techniques et morales

Spécialité : Mini foot

Président : Gharbi Sabri

Secrétaire général : Khalil Dridi

Trésorier : Khoubibe Derouiche.

2019W00124APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'Association : Association Sportive de gymnastique de Zaghouan

Objet : Sportif

Les Buts : Formation et Encadrement des Jeunes en gymnastique.

Siège social : Salle Couverte Zaghouan.

Membres Dirigeants :

- Président : Zied Benamara.
- Vice Président : Naila Azzabi.
- Secrétaire Général : Salah Saidi.
- Secrétaire Générale Adjoint : Salma Grech.
- Trésorier : Nawel Hamouda.

2019U00025APSF1

Constitution d'une association

Association 6-50 de créativité, association à vocation éducationnelle et culturelle dont l'objet est de permettre à la personne de mettre en valeur ses capacités artistiques et créatives.

Siège social : 25, rue de la Mecque, Ksar Said, 2009 le Bardo, Tunis.

Objectifs :

- Contribuer à prendre soin des élèves des écoles primaires inscrits dans les clubs culturels.

- Contribuer à mettre en valeur les actions des créateurs dans le domaine littéraire.

Le président de l'association : Sihem Akrmi.

Le secrétaire général : Hayet Jrad.

Trésorier : Najib Achour.

2019400464APSF1

Constitution d'une association

- Nom : Baeit El Hikma - junior

- Catégorie : Association Scientifique, Littéraire et Artistique

- Siège social : Numéro 10 Rue les Jasmins - El kram 2015 Tunisie

- Objectifs : Les buts d'association sont :

- Renforcer l'esprit critique chez les jeunes,

- L'échange du savoir et les compétences culturel, scientifique et littéraire entre les jeunes en Tunisie et le méditerrané

- Encourager le rapprochement de la langue arabe et la traduction pour les jeunes

La commission :

- Président : Rima Sfaxi représentée par Radhouen Sfaxi

- Secrétaire général : Farah Saoudi représenté par Zouhaeir Saoudi

- Trésorier : Haoua Ben Mehrez représentée par Najoua Ben Jmiai.

2019401239APSF1

Constitution d'une association

Dénomination: Omnia

Siège : 5 Rue 8190 cité Khadra 1003, Tunis

Sujet : Association sociale

Objectif : Contribution aux activités sociales.

Membres :

Président : Arfaoui Mohamed Mourad

Secrétaire général : Djobbi Abir

Trésorier : Chebbi Manel.

2019401265APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Suite à l'assemblée générale élective de l'association de Golf Gammarth en date du 13/11/2014 enregistré à la recette des finances de la Marsa en date du 20/4/2017 quittance numéro 59545 enregistrement numéro 17702392.

Un nouveau bureau directeur est élu composé comme suit :

Président : Mourad Belajouza

Membres : Dumettel Dulbert - Mehdi Ben Abdallah - Selmi Essghaier - Erwan Bouassida - Yann Le Brun - Mounir Chouka.

2019T00438APSF2

Clôture de liquidation de l'association tunisienne de psychiatrie et de la

communication sociale

Suivant ordonnance émanante du juge commissaire auprès du tribunal de première instance de Tunis en date du 27/02/2019 il a été décidé la clôture de la liquidation de l'Association tunisienne de psychiatrie et de la communication sociale.

2019401263APSF2

Association : LES RAPACES SPORTIFS

Lieu : 02 impasse le jeûne rue Ennfeffta - Bab Souika- Tunis.

Selon le procès-verbal de l'audience du 20 janvier 2019, deux spécialités étaient ajoutées : la Gymnastique et le KICK Boxing.

2019401264APSF2

Renouvellement de syndic

Suite à la réunion du syndic de la résidence Folla sise aux Jardins d'el menzah 2, du 25 novembre 2018, un PV de renouvellement du syndic a été signé à l'effet; et enregistré le 01/3/2019 à la recette des finances Nelson Mandela Tunis sous le numéro 19800616; quittance numéro 16732.

En vertu de ce PV ; il a été désigné :

- Mr Charfi Maher : Président

- Mr Tounsi Sobhi : Vice-président

- Mr Dhahak Abdelhak : Secrétaire Général

- Mr Mahjoub Walid : Trésorier

- Mrs Abbes Maher, Jedidi Tarek, Ben Nacef Abouelala et Kefi Amine : Membres.

2019401269APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Maître Mustapha Boughazli

Avocat à la cour de cassation

Bis Rue Abderrahmen Ibn Aouf Menzah 5 - Ariana

Tel : 71 237 601

M.F : 222720 KAP 000

Créancier poursuivant : S.T.D, S.A Inscrite au RC à Tunis sous le n°182331996, Représentée par son P.D.G, Siège social sise au rue Hedi Nouira - Tunis.

La débitrice principale : la Sté Amamou Tapis, S.A.R.L, R.C B124382003, représenté par son gérant, siège social sis à rue Abdelwahab n°2 Tunis.

Habiba Bent Mahmoud El Milli C.I.N 04624828 demeurant à impasse Masaouda n°10 - Tunis.

Salah Ben Hafaith Amamou, commerçant, R.C inconnu, C.I.N 04614829 demeurant à impasse Massaouda n°16 - Tunis.

Samia Bent Hafaith Amamou, C.I.N 04624830 demeurant à la rue el Merkath n°52 - Tunis.

Khaled Ben Fafaith Amamou, commerçant R.C inconnu, CIN 04665946 demeurant au rue Abdelwahab n°2 Tunis

Nourredine Ben Hafaith Amamou commerçant, R.C inconnu, C.I.N 05051021 demeurant à la rue Abdelwabab n°2.

Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 bis rue Abderrahmene Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F 222720 KAP000

9) L'immeuble mis en vente :

C'est un immeuble immatriculé objet de T.F 55193 Ben Arous dénommé "HANA" une villa d'habitation situé à Hammam Chott 44 avenue de la liberté gouvernorat de Ben Arous et qui s'ouvre à la rue houtaya n°1 et qui se compose d'un R.D.C et un 1er et 2ème étage et local d'habitation qui s'ouvre à la rue de houtaya n°1, la villa s'ouvre sur une porte en fer forger qui mène au jardin et qui se compose d'un R.D.C et un 1er et 2ème étage et un garage pour voiture qui a une entrée séparée à la rue de la liberté. Le R.D.C se compose d'un salon et un séjour, un hall, une salle de bain et une cuisine. On trouve encore un hall et un couloir et 4 chambres el un salle de bain, le premier étage se compose d'un grand salon, couloir, une cuisine qui mène au balcon et 2 chambres et une salle de bain et une 3ème chambre avec un balcon et on trouve un pavillon avec une chambre à coucher, un balcon et une salle de bain et à la terrasse on trouve un bâtiment avec une grande chambre avec façade en verre qui s'ouvre à la terrasse et un petit coin pour cuisine et un coin pour le stockage. La villa est équipée par plusieurs équipements et énergie solaire et un clôture de 2 m d'hauteur, le local est situé à la rue houlaya, la

moitié du 1er étage bâti sur une partie du R.D.C de la villa s'ouvre sur une porte en fer forger qui s'ouvre directement sur la rue ou on trouve un parking qui s'ouvre à la rue et au jardin et qui se compose d'un hall exploité comme une salle de séjour, une chambre, un couloir et une 2ème chambre avec salon, balcon, salle de bain et une 3ème chambre avec toutes les commodités la villa est d'une superficie de 849 m² et ta superficie couverte est de 350m², le local qui s'ouvre à la rue houlaya et d'une superficie de 150 m²

Le prix de l'Immeuble mise en vente : le prix de l'immeuble mise en vente est fixé à 1.115 600,000 dt outre les frais les dépenses qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Ben Arous le mercredi 10 avril 2019

(10-04-2019) à 9 h du matin.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2019T00454VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble non immatriculé

Le poursuivant :

Badredine Essayeb, demeurant à Msaken, Sousse, son avocat Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour d'appel, sis à la rue des fleurs. Msaken, MF : 1059253V.

L'avocat poursuivant : Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour d'appel, sis au rue des fleurs, Msaken, Sousse - téléphone : 73264360, Fax : 73260557.

La partie saisie :

Mourad Gaiech, demeurant à la rue des Roses, Msaken, Sousse.

L'immeuble objet de la vente : Il s'agit d'un immeuble non immatriculé, d'une superficie totale de 532 mètres carrés, situé à rue des Roses, Msaken, Sousse, constitué d'une surface couverte constituant la maison principale, une villa, des suites en arrière et un garage ainsi que des surfaces non couvertes composées d'un jardin en avant et un hall en arrière, entourée par Khalil Gaaloul au nord, Med Sadok Ben Romdhan au sud, Habib et Hamadi El Abed à l'ouest et route à l'est.

La mise à prix après réduction de 40% : La mise à prix a été fixée à deux cents deux milles et huit cent soixante dinars (202.860,000 dinars).

La date et le lieu de la vente : Le Jeudi 11 avril 2019 à partir de 9 h et suivant près la chambre des ventes immobilières du Tribunal de 1ère Instance de Sousse.

La visite : Tous les jours de 9h à 18h.

Conditions de participation : Toute personne désirant participer aux enchères, doit désigner un avocat et présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable d'un montant au moins égal au tiers (1/3) de la mise à prix.

Les étrangers doivent être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

Consultation du cahier des charges : Une copie du cahier des charges est mise à la disposition de toutes personnes intéressées et ce auprès du greffe du tribunal de première instance de Sousse et à l'Etude de Med Haithem Ben Maklouf, l'avocat poursuivant.

2019S00424VEPA1

Vente à l'enchère publique d'un Immeuble l'affaire N°180/19

Suite à la réduction du prix de 40%

Etude Maître Bouguerba Rached

Avocat à la cour de cassation

Rue Mansour el Houch Médenine

Tel/Fax : 75644311

La poursuivante : Madame Ghrab Nejet ouvrière demeurante El Hechem Bayadha Zarzis, son avocat Maître Bouguerba Rached l'avocat à la cour de cassation Rue Mansour El Houch Médenine

La partie saisie : Mr Cherif Ben Salem Ezzorgani ouvrier demeurant n°2 Rue Zarzis Tataouine

Date et lieu de la vente : Le lundi huit avril deux mille dix neuf (8/4/2019) à neuf heures du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Tataouine.

Mise à prix : huit mille quatre cent soixante quinze dinars (8.475,000 Dt) suite à la réduction de 40%

Immeuble mis en vente : Il consiste en deux huitième (2/8) des parts indivisibles de la totalité d'une maison formée d'un rez-de-chaussée et un 1 étage sise à rue de Zarzis N "12" à Tataouine

Le rez-de-chaussée est formé d'une entrée et un HALL et deux chambres à coucher une cuisine une salle d'eaux et un escalier qui mène au 1er étage celui-ci est composé de deux chambres à coucher et un Hall une salle d'eaux et un escalier montant en haut de la maison, la surface couverte du rez-de-chaussée est 64 m² et la surface couverte du 1er étage est 67 m² au total d'une surface couverte 131 m² La dite maison est formée d'un couloir longueur 14,30 m et au largeur 1,30 m cet immeuble sis à Houmet Zourgan n° "12" Rue Zarzis Tataouine et est limité comme suit :

- Est : la maison de Mr Kilani Ben Hamed au long de 21,10 m

- Ouest : la maison de Mr Amor Berkaoui au long de 20,80 m

- Nord : Rue de Zarzis d'un coté au long de 1,30 m et d'un autre la maison de Mr Kilani Ben Hamed au long de 9 m

- Sud : la maison de Mr Amor Bousaffa au long de 10 m

La surface totale couverte est de 131 m² et la non couverte de 86 m²

- Remarque : Pour les plus amples renseignements et consultations du cahier des charges s'adresser à l'étude de Maitre Bouguerba Rached l'avocat poursuivant Rue Mansour El Houch Médenine ou au greffe du tribunal de 1ère instance de Tataouine.

La visite de l'immeuble est possible tous les jours pendant les heures du travail sauf le samedi et dimanche

Ne peuvent enchérir que les personnes ayant consigné au moins le (1/3) "un tiers" de la mise à prix soit deux mille huit cent vingt cinq dinars (2.825.000 Dt) et par l'intermédiaire d'un avocat.

2019M00152VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le créancier poursuivant : la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en personne de son représentant légal au siège de sa filiale à Kairouan.

Le débiteur : Société NAJD de pâtisserie, en la personne de son représentant légal, société unipersonnelle à responsabilité limitée, son siège social sis Rue Marrakech Immeuble D Khezama Est Sousse, identifiant fiscal 1109100D.

L'avocat poursuivant : Maître Lotfi Meherzi avocat à la cour de cassation, étude sise rue Abou el Kacem Chebi Kairouan- Identifiant fiscal 632223D

Le bien immobilier objet de la saisie : L'entier du bien immobilier nommé «SAMI» objet du titre foncier (640 Kairouan) de contenance de 360 parts, compost d'un rez-de-chaussée suivi de quatre étages dans une partie et d'un seul étage dans l'autre, délimité du nord par Rachid Klai dans une partie et par Hichem Klai dans l'autre partie et par la rue Tabari dans la partie restante, de l'EST par rue Imam Sahnoun, du sud par la maison de Ben Ayed, dans une partie et par Hassine Hammami dans la partie restante, de l'ouest par Hichem Klai dans une partie et le reste de la propriété du requis, Ahmed Makhlouf, dans la partie restante. Le bâtiment est devisé en deux parties, la première partie est située au coté sud, composé d'un rez-de-chaussée compose d'un bureau et d'un atelier suivis de quatre étages et la deuxième partie (2ème lotissement) est situé dans le coté nord et composée d'un rez-de-chaussée composé de trois entrepôts et d'une boutique Suivie d'un premier étage. Ce bien immobilier sis rue Imam Sahnoun Kairouan.

La mise à prix : le prix est fixé à sept cent cinq mille cent quatre vingt dix dinars (705190 dinars).

Date l'adjudication et le tribunal devant lequel l'adjudication aura lieu :

L'adjudication aura lieu le lundi huit avril deux mille dix-neuf (8/4/2019) à la chambre des ventes Immobilières du tribunal de première instance de Kairouan à partir de neuf heures.

Visite : Le bien immobilier peut être visite tous les jours de la semaine. Pour plus d'informations, contactez l'étude de Maître Lotfi Meherzi, avocat à Kairouan pendant les heures de travail administratives.

2019H00065VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la demande de Mr le receveur de la recette des finances Quai Tarek Ibn Zied, domicilié à l'angle du Quai Tarek Ibn Zied et Rue de Tunis à Bizerte, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Contre la partie saisie : Fouchali Mohamed Fathi, domicilié rue Khalil Fouchali cité Essaha Bizerte, en sa qualité de débiteur hypothéquant.

A la diligence de : Maître Jelassi Khaled, Avocat à la cour d'appel, 6 rue d'Espagne Bizerte.

Parts à vendre : Le bien immobilier saisie est constitué des 10, 336 parts/m² indivises appartenant au débiteur objet du titre foncier n°863 Bizerte situé à l'angle de rue d'Espagne et rue Thaalbi à Bizerte, nommé «Hadh Chawki».

Il consiste en une partie de l'appartement n°3 de l'appartement au premier étage.

Mise à prix : 21875d000 en y ajoute les frais.

Date et lieu de vente : Mardi 02/4/2019 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Bizerte, quai Tarek Ibn Zied.

Le droit de participer aux enchères est restreint par la consignation d'au moins le tiers de la mise à prix, en espèces, par chèque certifié ou cautionnement bancaire. Notant bien que les personnes étrangères ne peuvent y participer que par permission du gouverneur.

Visite de l'immeuble tous les jours de 9h à 12h.

2019W00126VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : Monsieur Skander Turki (CIN n° : 01813951 délivrée le 19/11/2014) demeurant à : Rue Ezzaher - Cité Olympique - Grombalia, élisant son domicile au cabinet du Maître Akram Riahi Avocat prés de la cour de cassation, sis à : 01 Rue d'Argentine-Le Belvédère - Tunis.

Partie saisie : Madame Malika Bent Ali Belkhiria épouse Mohamed Chaieb titulaire de la CIN n°02931313, demeurant à la rue Zitouna-Khezama-Sousse (en tant que caution réel solidaire du créancier initial Monsieur El Moez Ben Mohamed Chaieb titulaire de la CIN n°05541498, et demeurant à la même adresse).

Avocat poursuivant : Maître Akram Riahi Avocat prés de la cour de cassation, 01 Rue d'Argentine - Le Belvédère - Tunis (M.F : 000PA411241/C).

Désignation du bien à vendre : La totalité de la propriété dénommée "Hassna" objet du titre foncier n° 34857 Monastir (Nombre de parcelles : 01, parcelle n°753) crée en application du jugement d'enregistrement obligatoire du Tribunal Foncier de Monastir sous le na 70853 en date du 17/5/2000, situé à Menzel Harb - Délégation de Benbla -Gouvernorat de Monastir c'est un terrain agricole d'une superficie de 7021 mètres carrés divisé en 7021 parts, comprenant un certain nombre d'oliviers, dont les bords sont recouverts de dalles de terre, d'autres de lignes imaginaires, tel qu'il a été identifié dans le Rapport de l'expert Mr. Kamel Boudoukhan, désigné suivant l'ordonnance sur requête du Tribunal de première instance de Monastir n°38992 en date du 29/4/2018.

Mise à prix : 105.000,315 D (Cent cinq milles trois cent quinze dinars), outre les frais de poursuite et les frais d'expertise Judiciaire qui seront fixés par le tribunal.

Date et lieu de la vente : Le mercredi 3 avril 2019 devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir à partir de 9h du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour d'amples renseignements, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Monastir.

Observations : Toute personne voulant participer aux enchères, doit procéder à la consignation du 1/3 de la mise à prix, les étrangers doivent être munis de l'autorisation préalable exigée par la loi.

2019401262VEPA1

Avis aux créanciers

Décision de changement

En vertu de l'ordonnance délivrée le 14/02/2019 émanant de première instance Ben Arous, Maître Ezzeddine Anis, domicilié au 52 rue Pierre de Coubertin app n°1 a été nommé syndic de la faillite sur la société NOUR BETON situé à la rue 9 avril numéro 7 Ezzzahra, du capital 300000,000 dinars, et porte le numéro fiscal B074587100 et registre de commerce B157912000, suite au changement le Maître Mohamed Houssin Dahmani.

Il appartient à tous les créanciers de présenter leurs courriers au syndic par lettre recommandée avec accusé de réception à partir de cette publication à l'adresse suivante: Maître Anis Ezzeddine, boite postale n°68 Bab Suika Tunis.

2019T00451VEPA2

Avis aux créanciers

Ouverture de la procédure du règlement judiciaire

Sté «BMG»-SA

Capital social : 8.200.000.000 dt

RC : B127601998

MF : 496692S/A/M/000

Siège social : Rue La République Imm. Victoria - 4000 Sousse

Suivant décision du tribunal de première instance de Monastir le 5 mars 2019 concernant la Sté «BMG». Il a été décidé ce qui suit :

1- L'ouverture de la procédure du règlement judiciaire

2- La nomination de Me Hatem Nasri en tant qu'administrateur judiciaire

3- La suspension des procédures de poursuite et d'exécution visant le recouvrement d'une créance antérieure.

Les créanciers de la société sont invités à déposer et inscrire leurs créances avec tous les documents Justificatifs au bureau de l'administrateur judiciaire sis à la rue Ibn el Jazzar Imm Ibn Sina 3ème étage bureau n°302 Sousse, dans un délai de 30 jour à compter de la publication au journal officiel de la république Tunisienne.

2019R00769DIVD2

Avis de distribution

Monsieur le greffier de la chambre de distribution du tribunal de première instance de Tunis avise qu'il sera procédé à la distribution de la somme de 316.100,000 DT consignée à la Trésorerie Générale de Tunisie le 1-6-2018 suivant la quittance n°R002541 suite à la requête présentée par Maître Mohamed Maher Snoussi au nom de UNION DE FACTORING contre la partie saisie Monsieur Ali Ben Belgacem Ben Rhouma. Une affaire de distribution est enrôlée sous le n°1080.

Par conséquent et à défaut forclusion, tout créancier éventuel doit déposer les preuves de sa créance au Greffe du Tribunal sus-cité dans un délai n'excédant pas 30 jours à partir de la date de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

L'article 468 du Code de Procédure Civile et Commerciale dispose :

«Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion, produire ses titres de créance au Greffe du Tribunal, avec une demande de collocation, faite sous la constitution d'un Avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertions et sommations prévus aux deux articles précédents».

2019401266VEPA2

Avis de distribution

Monsieur le greffier de la chambre de distribution du tribunal de première instance de Tunis avise qu'il sera procédé à la distribution de la somme de 232.000,000 Dt consignée à la trésorerie Générale de Tunis le 18/5/2018 suivant la quittance n°M002350 suite à la requête présenté par Maître Montassar Bouzrara au nom des héritiers Ali Ben Mohamed Barouak contre les héritiers Guouider Ben Thaher Asfouri .Une affaire de distribution est enrôlée sous le n°1087.

Par conséquent et à défaut forclusion tout créancier éventuel doit déposer les preuves de sa créance au greffe du tribunal sus-cité dans un délai n'excédant pas 30 jours à partir de la datte de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

L'article 468 du code de procédure civile et commerciale dispose :

Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un Avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertions et sommations prévus aux deux articles précédents.

2019401268VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2019

Sté KELIBIA LA BLANCHE

Société anonyme

Au capital de 4.445.000 Dinars

Adresse : 4 Rue Ashtart Nord Hilton 1002 Tunis

N° CNSS : 206507-91

Matricule Fiscal : 0341771KAM000

Les actionnaires de la Société Kelibia la Blanche s.a sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 8 avril 2019 à 15h45mn, au siège de la Société au 4, Rue Ashtart Nord-Hilton 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018,

- Rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'année 2018,

- Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2018,

- Quitus au Conseil d'Administration,

- Affectation des résultats,

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur le groupe,

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2018,

- Approbation des états financiers consolidés au 31 décembre 2018,

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2019T00441SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2019

Sté KELIBIA BAY

Société anonyme

Au capital de 100.000 Dinars

Adresse : 4 Rue Ashtart Nord Hilton 1002 Tunis

Matricule Fiscal : 1097108ZAM000

Les Actionnaires de la Société Kelibia Bay s.a, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 8 Avril 2019 à 14h15mn, au siège de la Société au 4, Rue Ashtart Nord Hilton 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018,

- Rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes sur l'année 2018,

- Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2018,

- Quitus au Conseil d'Administration,

- Affectation des résultats.

2019T00442SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2019

Sté KELIBIA LA BLANCHE IMMOBILIERE

Société anonyme

Au capital de 550.000 Dinars

Adresse : 4 Rue Ashtart Nord Hilton 1002 Tunis

N° CNSS : 002112955-10

Matricule fiscal : D798917TAM000

Les Actionnaires de la Société Kelibia la Blanche Immobilière s.a, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 8 avril 2019 à 15h15 mn, au siège de la Société au 4, Rue Ashtart Nord-Hilton 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018,

- Rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes sur l'année 2018,

- Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2018,

- Quitus au Conseil d'Administration,

- Affectation des résultats.

2019T00443SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2019

Sté KELIBIA LA BLANCHE LEISURE & LIFESTYLE

Société anonyme

Au capital de 150.000 Dinars

Adresse : 4 Rue Ashtart Nord Hilton 1002 Tunis

Matricule fiscal : 1097108ZAM000

Les Actionnaires de la Société Kelibia la Blanche Leisure & lifestyle s.a, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 8 avril 2019 à 14h45 mn, au siège de la Société au 4, Rue Ashtart Nord-Hilton 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018,

- Rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'année 2018,

- Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2018,

- Quitus au Conseil d'Administration,

- Affectation des résultats.

2019T00444SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Compagnie Générale d'Investissement

S.A au capital 1.250.000 DT

Siège social : 10 rue Pierre de Coubertin Tunis

MF : 0496139WAM000

RC : B 1151611997

N° CNSS : 207461-75

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Générale d'Investissement, intermédiaire en bourse, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28 Mars 2019 à 11 H, au siège de la société sis au 10 rue Pierre de Coubertin Tunis; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de l'exercice 2018.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Nomination de commissaire aux comptes.

- Pouvoirs pour formalités.

2019T00452SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

GAT Investissement

Capital social : 22 000 000 Dinars

Siège social : N°92-94 Avenue Hédi Chaker, Tunis

RC : B7531995

MF : 539146GNM000

Messieurs les actionnaires de la Société GAT Investissement sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 25 mars 2019 à 16 heures au siège social de la société sis au 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2018 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2018;

3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018 ;

4. Approbation des conventions réglementées;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

6. Nomination du commissaire aux comptes ;

7. Quitus aux administrateurs ;

8. Fixation du montant des jetons de présence;

9. Questions diverses.

Tous les documents destinés à l'assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2019T00459SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BH INVEST

INTERMEDIAIRE EN BOURSE

(Filiale de la Banque de L'Habitat)

S.A au capital de 3.000.000 D

M.F : 0539561 T/A/M/000

Siège social : Immeuble Assurances Salim Bloc A 3ème Etage Centre Urbain Nord 1003 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société BH INVEST sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 28/3/2019 à 11h au siège de la société sis à l'Immeuble Assurances Salim- Bloc A 3ème étage centre Urbain Nord, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de l'exercice 2018,

2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2018 et approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial,

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018,

4. Affectation du résultat 2018,

5. Quitus aux Administrateurs

6. Fixation du montant des Jetons de présence pour l'exercice 2018,

7. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2019R00755SANB3

Convocation A G O

FUTS METALLIQUES ET EMBALLAGES PLASTIQUE

S.A. «METALPLAST»

Au capital de 811.080 TND

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 000 630 B/AM/000

Messieurs les actionnaires de la S.A. METALPLAST sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire : jeudi le 28 mars 2019 à 10 heures du matin au 33 avenue Alain Savary - 1002 Tunis Belvédère aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Autorisation à donner au Conseil d'administration pour procéder à la cession de certains éléments du fonds de commerce de l'activité plastique à la société Sodiac Emballage sur une durée de 3 années.

2) Pouvoirs donnés au porteur du PV de l'AGE.

2019R00756SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ARAB FINANCIAL CONSULTANTS "AFC"

Intermédiaire en bourse

(Agrément n°21/94 du 21/7/94)

Au capital de 4.000.000 D

Siège social : Carré d'Or - Résidence EL KARAMA Les Berges du Lac II - Tunis

R.C : N°B133911998

M.F : 033528J/A/M/000

ARAB FINANCIAL CONSULTANTS «A.F.C» porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le mercredi 27 mars 2019 à 9 heures dans les bureaux de l'AFC, Carré de l'Or, les Jardina du Lac II, 1053 les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion 2018.

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif aux états financiers arrêtés au 31/12/2018.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Quitus aux administrateurs.

- Désignation ou renouvellement du mandat des administrateurs.

- Désignation ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à l'AFC; Carré de l'Or, les Jardins du Lac II, 1053 les Berges du Lac Tunis, durant le délai légal.

2019R00762SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises du 4 avril 2019

Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME

Société anonyme

Au capital de 100.000.000 Dinars

Dont le siège social est à Tunis, 34 rue Hédi Karray centre urbain nord, 1004 El Menzah IV - Tunis

Matricule fiscal : 0908910/A/PM/000

RC : N°B2410202005

N° d'Affiliation CNSS : 340903-45

Messieurs les actionnaires de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises sont invités à se réunir le jeudi 4 avril 2019 à 10 heures au siège de la Banque, situé au 34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, El Menzah IV, Tunis, en une assemblée générale extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décider se non dissolution de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises.

Tout actionnaire peut le faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une procuration écrite à présenter le jour de l'Assemblée ou à déposer au siège de la Banque cinq jours avant la date de l'Assemblée.

2019R00763SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

UIB Finance

S.A au capital de 1.094.400 dinars

Intermédiaire en Bourse - Agrément N°37-96 du 14 Novembre 1995

Siège social : Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac 1053 Tunis

Tél : 71.219.116

Fax : 71.219.478

RC : B2691995

Messieurs les actionnaires de UIB Finance sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 4 avril 2019 à 10H, au siège de l'Union Internationale de Banques; Rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de UIB FINANCE et des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission;

3. Approbation du rapport du conseil d'Administration et des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

4. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 457 du code des sociétés commerciales;

5. Quitus aux Administrateurs ;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2018 ;

7. Démission d'un administrateur ;

8. Ratification de la cooptation d'un administrateur ;

9. Pouvoirs.

2019R00764SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Slim

S.A au capital de 210.000 D

Route de Tunis - 8020 Soliman

RC : D7567598

M.F. : 9534RAM000

Les actionnaires de la société Slim sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 30 mars 2019 à 10 heures au siège social à Soliman, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et discussion du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2018;

2- Examen et discussion des rapports du commissaire aux comptes relatifs audit exercice ;

3- Approbation, s'il y a lieu, desdits rapports et des états financiers de l'exercice 2018 et affectation des résultats ;

4- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;

5- Questions diverses.

2019R00765SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société "AGRO-SERVICES"

S.A. au capital de 600.000 Dinars

Siège social : 4, Rue Hassen Ibn Noomane 1002 - Tunis - Belvédère

R.C : B5211996

MF : 341486HMP 000

Les actionnaires de la Société d'Etudes et de Prestation de Services "AGRO-SERVICES" sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 18 avril 2019 à 11 heures à son siège social, 4, Rue Hassen Ibn Noomane - 1002 - Tunis- Belvédère, à l'effet de débattre et délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration du 21 février 2019 relatif à l'exercice arrêté au 31/12/2018;

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2018;

3) Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018 ;

4) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018 ;

5) Affectation des résultats arrêtés au 31/12/2018 ;

6) Fixation du montant des jetons de présences alloués aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2018,

7) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2019; 2020 et 2021.

Tous les documents afférents à la présente assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société, durant le délai légal.

2019R00767SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'année 2018

Du 20 avril 2019

Société «SELIMAT-SA» SA

Au capital de 1950 000 DT

Siège social : Route de Tunis GP1. Z.I. Akouda

Matricule fiscal : 09291R/A/M/000

Registre de commerce : B4481995

Messieurs les actionnaires de la Société «SELIMAT-SA» **s**ont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 20 Avril 2019 à partir de 09h du matin au siège social de société route de Tunis GP1 Z.I. AKOUDA à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion établit par le conseil d'administration Pour l'exercice 2018

2. Lecture es rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018

3. Approbation du rapport établit pat le conseil d'administration pour l'exercice 2018

4. Approbation des états financiers dudit exercice

5. Renouvellement du mandat des administrateurs,

6. Approbation de la décision du conseil d'administration concernant la révision de la rémunération du Président Directeur Général.

7. Quitus aux membres du conseil d'administration

8. Affectation du résultat de l'exercice 2018

9. Distribution d'une partie des résultats reportés

10. Approbations des conventions conclues dans le cadre des dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

11. Questions diverses

12. Pouvoirs pour formalités.

2019S00426SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

PEC AUTOMOTIVE COMPONENTS "PEC AC"

Société anonyme

Au capital de 600.000 dinars

Siège social : 32-33 Zone Industrielle - Hammam Zriba - 1152 Zaghouan

Matricule Fiscal : 1271988T

RC : B06207162012

Suite à la décision du Conseil d'Administration réuni le 4 mars 2019, dont le PV est enregistré à la recette des finances, cité Administrative de Zaghouan le 4/3/2019, enregistrement n°19700863, quittance n°16953, les actionnaires de la Société «PEC AUTOMOTIVE COMPONENTS» - SA sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui se tiendra le lundi 01 avril 2019 à 10h au siège de la Société PEC AC, sis à la zone industrielle - Hammam Zriba-1152 Zaghouan, et ce, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif au projet d'augmentation en numéraire du capital social de la Société;

3. Approbation du projet d'augmentation en numéraire du capital social de la société d'un montant de six cent cinq mille Dinars (605000 TND) par voie d'émission de six mille cinquante (6.050) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent dinars (100 TND) par action nouvelle;

4. Délégation de tous les pouvoirs au Conseil d'administration en vue de réaliser et constater l'augmentation du capital social telle que décidée par la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires;

5. Mise à jour des statuts de la Société;

6. Délégation des pouvoirs au Conseil d'Administration pour accomplir toutes les formalités de dépôt et de publication requises par la loi et les statuts.

7. Pouvoirs pour formalités.

Le Conseil d'Administration met à la disposition des actionnaires au siège social le texte du projet des résolutions proposées à l'Assemblée ainsi que le rapport établi par le Conseil d'Administration relatif à l'augmentation en numéraire du capital social de la société.

Les titulaires d'actions seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité.

Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat spécial écrit revêtu de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

Cette annonce est parue dans les quotidiens : Le Quotidien et Achourouk du mercredi 6 Mars 2019.

2019U00028SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société PERLAMED

S.A. au capital 3960000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Sbikha 2 Kairouan

MF : 1497706 S

CNSS : 576318-41

Le conseil d'administration de la société PERLAMED a le plaisir de convoquer les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 11 avril 2019 à 18 heures au Centre Sportif et Touristique Miami sis à Route Sidi Mansour km 0.5 Sfax à effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des états financiers et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018

- Approbation du rapport du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2018

- Questions diverses.

2019P00191SANB3

AFRIQUE EMBALLAGE SA

Capital : 4 800 000 D

RC : B124611997

MF : 35998W/A/M/000

Le conseil décide de convoquer des assemblées générales ordinaire des Actionnaires pour le 25/3/2019 à 10 heures, au siège social, ZI M'hammedia -1 Route de Khélidia - Ben Arous, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2018.

- Autorisation compte courant associé.

- Autorisation de cession d'un actif.

- Approbation des conventions réglementées 200 CSC.

- Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers relatifs aux exercices 2018.

- Examen et approbation, s'il y a lieu, des rapports du Conseil d'Administration à l'Assemblée relatifs au même exercice.

- Quitus aux administrateurs

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Renouvellement du mandat du conseil d'Administration

- Questions diverses.

Tous les documents comptables sont mis à la disposition des associés au siège de la société selon les délais réglementaires.

2019401251SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Générale de Recouvrement des Créances «S.G.R.C»

(Filiale de la Banque de l'Habitat)

S.A au capital de 2.000.000 DT

67, rue Alain Savary, cité Jardins II, bloc B 2ème étage, Tunis

R.C : B117372002

M.F : 788628 GAM 000

M. CNSS : 00144532-02

Messieurs les actionnaires de la Société Générale de Recouvrement des Créances, sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 26 mars 2019 à 11h, au siège de la Société sis au 67, rue Alain Savary, cité jardins II, bloc B 2ème étage, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration et examen des états financiers de l'exercice 2018.

2) Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 et approbation des conventions réglementées.

3) Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

4) Quitus aux administrateurs.

5) Ratification des décisions du Comité de Recouvrement approuvées par le Conseil d'Administration.

6) Affectation des résultats.

7) Fixation du montant des jetons de présence.

2019401267SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Générale Immobilière du Sud

S.A au capital de 3.000.000 DT

Immeuble «TAMAYOUZ» Bur.E2 - 2ème étage Centre Urbain Nord de Tunis

Les actionnaires de la Générale Immobilière du Sud sont invités à la réunion de l'AGO qui se tiendra le Lundi 25/3/2019 à 10h au siège de la «GIS» sis à l'immeuble« Tamayouz» au centre urbain nord de Tunis et ce, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2018 ;

2- Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions réglementées;

3- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2018;

4- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018 ;

5- Approbation du montant des jetons de présence ;

6- Quitus aux Administrateurs ;

7- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette séance ou à se faire représenter.

Les documents relatifs à l'Assemblée sont à leur disposition au siège de la société et ce, dans les délais légaux.

2019401273SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Epargne-Invest SICAF (Filiale - BH)

S.A au capital de 15 000 000 D

RC : B1681996

MF : 496267D/N/M/000

Siège social : Immeuble Espace Tanis Bloc K - 5ème étage

Rue Chebbia (Ex : 8003) Montpluisir - 1073 Tunis

Mesdames et messieurs les actionnaires de la société Epargne-Invest SICAF (Filiale BH) sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 11 avril 2019 à 11h, au siège social de la Société CEPTUNES S.A sis à Grombalia - CAVE VINICOLE - EL KARMIA 8030 - Grombalia - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018;

2/ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 et approbation des conventions réglementées;

3/ Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers clos le 31/12/2018;

4/ Affectation du résultat de l'exercice 2018;

5/ Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2018;

6/ Renouvellement du mandat des administrateurs;

7/ Désignation d'un commissaire aux comptes pour la période 2019, 2020 et 2021;

8/ Fixation du montant des jetons de présence;

9/ Pouvoir pour formalités.

2019401275SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation de la Réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés

LAB2M

SARL au Capital de 150 000 DT

Adresse : 35 Rue de la Palestine 1002 Tunis - Tunisie

RC N° : B0118932008

MF N° : 1040714J AM000

Messieurs les associés de la société LAb2M SARL sont convoqués en assemblée générale le vendredi 29 mars 2019 à 15 heures au siège social sis au 35 Rue de la Palestine Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Agrément des conditions de tenue de la réunion de l'assemblée générale des associés,

2. Examen de la proposition de cessions de parts sociales faite par l'associé Walid Mahjoubi et décisions conséquentes,

3. Lecture et approbation des différents rapports relatifs aux exercices de 2014 à 2018,

4. Examen et approbation des rapports de gestion et des états financiers des exercices de 2014 à 2018,

5. Affectation des résultats des exercices 2014 à 2018,

6. Questions diverses.

2019401271SRLB3

DIVERS

Avis au public

Avis de perte

La famille de Bechir Labidi avise qu'ils ont perdu les titres relatifs au document de propriété n°96560 et qui ont les numéros suivants 24010/24011/24012 qui ont été émis un certificat de perte du centre du sécurité national de Jebel Eljlloud Tunis sous le n°229 délivrée le 1/3/2019.

2019R00758DIVD2

Appel d'offres pour la cession à des tiers de la société

Le complexe touristique et foncier Hôtel Skanes el Hana - SA Monastir

MF : 22016 D

RC : B1851996

N° CNSS : 068060 - 63

En application de la décision du tribunal de 1ère instance de Monastir en date de 2/02/2019 portant sur la prorogation du délai de réception des offres, l'administrateur judiciaire de la société le complexe touristique et foncier hôtel Skanes el Hana informe le public qu'il compte mettre en vente l'actif de la société à des tiers apurées de ses dettes aux conditions suivantes :

- Mise à prix : 18.237.900,000 DT

- Caution : 150.000,000 DT

- Dernier délai de la réception des offres le 27 mai 2019 (inclus)

- Le cahier de charges est à retirer auprès de l'administrateur judiciaire Mr. Naoufel Bouzgarrou dont l'adresse est 11 avenue Tahar Sfar 4000 Sousse, tel 73.221.539 contre le paiement de la somme non restituable de 150 dinars.

2019S00421DIVD2

Avis

Mr Mohamed Dahmen porte à la connaissance du public la perte de son titre de propriété (vente daté du 8 mars 2011 et rédigé par les notaires Zohaier Abid et Zohaier Kallel) de son étage de villa, sise à route de Manzel Chaker Km 02 Sfax, par conséquent, il prétend avoir une deuxième copie originale. Toute opposition est recevable au bureau du Maître Notaire Abdelmajid Feki sis à 37 rue des Notaires Médina Arabe Sfax dans les 70 jours qui suivent la publication de cet avis au J.O.R.T.

2019X00441DIVD2

Avis

Madame Fatma Misaoui annonce qu'elle possède une maison composée d'une pièce cuisine et hall sise entre : route de Tunis et Mahdia km 4 Sfax.

Son titre de propriété a disparu et elle désire se faire délivrer une 2ème copie originale

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Salah Feki 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 70 jours de la parution de cet avis.

2019X00443DIVD2

Avis

Monsieur Mounir Ben Mohamed Ben Ahmed Miladi, porte à la connaissance du public la perte de

son titre de propriété (contrat de PARTAGE daté du 8 Juin 2009 enregistré à la recette des finances Sfax le 13 Juillet 2009 Quittance n° M034870 et rédigé par les notaires : Zouhir Kallel et Zouhir Abid), du Garage sud, sis à route Gremda km 07 Bouzayane Sfax, et de la parcelle de terrain qui est d'une superficie approximative de 1900 m²; sise à route Gremda km 19 Sidi Abed Elkafi Sfax. Par conséquent, il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du maître notaire Oussama Zouch sis à l'immeuble el Borj bloc A 5ème étage App n°4 - 3027 Sfax, Toute opposition qui parvient après les 70 jours qui suivent la publication de cet avis au j.o.r.t est considérée comme nulle et non avenue.

2019X00448DIVD2

Sommation au public

Attendu que la demanderesse Radhia Meziou Epouse Ben Farhat est à l'origine propriétaire de l'immobilier objet du titre foncier n° 176250 Tunis, à savoir une boutique d'exposition, de location et de vente de prêt-à-porter pour les femmes, sis un croisement de voies, précisément à l'angle de l'Avenue Taher Ben Ammar, et Avenue Salah Ben Youssef à El Menzah 9.

Attendu que l'immobilier a été vendu aux enchères pour un tiers en vertu d'un jugement de vente aux enchères n°6633 établi le 20.02.2018

Attendu que le jugement susnommé est exécutable sur l'immobilier sans le fonds de commerce, et ce est justifié par le jugement de vente aux enchères et de l'arrêté d'explication n°6633 établi par la cour de première instance de Tunis, le 4/01/2019 qui prévoit que la demanderesse est la propriétaire du fonds de commerce et que le propriétaire de l'immobilier et le favorisé par la vente aux enchères n'a ni le droit de propriété commerciale ni le droit de rester, par conséquences, le propriétaire de l'immobilier et le favorisé par la vente n'ont pas droit de conclure des contrats de locations ou des actes de ventes du fonds de commerce quels que soit leur type avec des tiers.

Par cet avis, la demanderesse avertit que toute conclusion avec des tiers d'un contrat de location ou des actes de ventes du fonds de commerce sis Avenue Taher Ben Ammar au n°32 Imm. Al Houda 9 - El Menzah 9, est considéré comme gaspillage d'argent et contrat nul non exécutable.

2019401272DIVD2

Abonnement au Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -
Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis :** 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637
*** 1002 - Lafayette :** 18 rue d'Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844.002
*** 4000 - Sousse :** Cité C.N.R.P.S rue Rabat – Tél. : (73) 225.495
*** 3051 - Sfax :** Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2 Sfax - Tél. : (74) 460.422

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

Tunis :
C.C.P. N° 17. 001 00000000 61015 - 85
S.T.B. : Thameur 10.000.0000576088.788.79
B.N.A. : Tunis 03. 000 0100115006046 - 07
U.I.B. : Agence Afrique 12 001 000 35 00 701 004/30
A.T.B. : Agence Mégrine 01.100.028 1104 2433 87 90
Attijari bank (Liberté) : 04 1020 024047001997 - 74
B.I.A..T. (Mégrine) : 08 2030 005230 000028 - 29
Attijari bank (Radès) : 04. 1000 094047001039 - 69

Sousse :
S.T.B. : 10 609 089 1004125 788 66

Sfax :
B.I.A.T. : 08 70300044 30 000018 - 67

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus